



Loup y es-tu ?

Bulletin d'information de l'Association du Champ-à-Loup (Paris 18^e)

11 avril 2017

Paraît chaque mois le jour de la pleine lune

n° 78

Association CLCV du
Champ-à-Loup
3 passage du Champ-à-
Loup - Paris 18^e
asso Champaloup.clcv
@hotmail.fr
Tél. : 07 83 80 48 38

UN NOUVEAU PROJET DE PARIS HABITAT : DES POULES DE PROXIMITÉ

Mixités

La Ville de Paris et son plus grand bailleur public, Paris Habitat, s'accordent pour développer une politique dynamique de mixité sociale dans l'ensemble du parc HLM. C'est même l'objectif premier pour les nouvelles constructions.

Mais l'expérience montre que cette mixité, pourtant désirée par 63 % des Français, selon une enquête IPSOS, est perçue avec une certaine appréhension par une frange de la population : la peur de l'autre incite encore trop souvent à ériger des barrières, des grilles, des murs de séparation, qui, loin de rassurer, ne font qu'enfermer. Le conflit né avec le projet de fusion des collèges Berlioz et Coysevox (lire p. 4) en est la preuve.

Il nous appartient de tout mettre en œuvre, dans un quartier riche de ses couleurs, pour promouvoir un vivre ensemble qui profitera à tous les habitants.

Au plus près de la poule

Belle idée que celle de Paris Habitat qui installera d'ici peu quatre poulaillers au fond du Passage. Nous savions déjà que notre bailleur était favorable à ces innovations écologiques « en pieds d'immeubles », mais là un nouveau pas est franchi. Trois poulaillers accueilleront chacun 4 poules et le quatrième sera le domaine du coq. Dans un premier temps, c'est un « Maître coq » mandaté par Paris-Habitat (une création d'emploi ! toujours une bonne nouvelle !) qui en prendra soin, mais l'idée est que rapidement des pères et mères poules soient recrutés parmi les habitants. Bien sûr les œufs seront à notre disposition, dans un souci de consommation de proximité tel qu'encouragée par Anne Hidalgo.

Nous avons obtenu la promesse que quatre heures par jour les poules pourront courir en liberté dans le Passage pour assurer leur bonne santé et la qualité des œufs. Bien sûr la

question de la cohabitation avec les chats se posera ; aussi, pour éviter les prises de bec, Paris Habitat proposera, par règlement intérieur, un système de circulation alternée qui résoudra le problème.

Le projet est enthousiasmant !

Espérons qu'il sera réalisé avant que les poules aient des dents. (Voir suite page 3)



Pleine lune 2017

10 mai

9 juin

Notre assemblée générale

Notre assemblée générale annuelle s'est tenue ce samedi 18 mars au local associatif de la rue Firmin-Gémier. Tous les locataires, adhérents ou non, y avaient été conviés, et bon nombre avaient fait le déplacement pour participer aux débats, dont de nouveaux adhérents, ce qui fait toujours plaisir. Le rapport moral a permis de rappeler les actions et activités de l'année écoulée, et de lancer les débats. Le rapport financier a également été présenté. Les deux ont été approuvés à l'unanimité.

Les questions diverses ont permis d'aborder un certain nombre de points en particulier ceux liés au bilan du ravalement, aux questions de fermeture et de sécurité, ou au jardinage. Les projets pour l'année en cours, dont des innovations, ont été discutés et datés. Après vérification de faisabilité, ces dates seront confirmées et annoncées.

– Le Conseil d'administration a été élu à l'unanimité :

Jean-Jacques Anding, Salih Branki, Marie-France Hau-Rouchard, Martine Langlois, Catherine Maillé, Ghislaine Malandin, Dominique Monfrais, Annelise Signoret, Wanda Olejniczak, Maya Rodovsky.

Un apéritif sympathique et copieux a clos agréablement cette assemblée.

– Le CA s'est ensuite réuni pour élire son bureau à l'unanimité :

Jean-Jacques Anding : Président.

Marie-France Hau-Rouchard : Vice-Présidente.

Martine Langlois : Trésorière.

Dominique Monfrais : Secrétaire générale.

Ghislaine Malandin : Chargée de communication.

Notre CCLL

Conseil de concertation locative local

Enfin, une réunion entre l'agence Firmin-Gémier de Paris Habitat et les associations du Passage, nous n'en avons pas eu depuis 2015, alors que nous sommes censés en avoir une tous les ans ! Et c'était la première fois que nous nous retrouvions avec l'association Bien vivre au Champ à Loup, créée en août 2015 et dont l'objet est : « Défendre et représenter les intérêts des locataires de cet immeuble auprès de son bailleur et de toutes les instances publiques. » Étaient présents pour l'agence : Mme Vanessa Bergeret, chef d'agence, Mme Sophie Maillard, gérante ; pour notre association : Jean-Jacques Anding, Marc Albert, Marie-France Hau Rouchard, et pour l'association Bien vivre au Champ à Loup : Marc Elbaz, Evelyne Bulckaert. Pour cette réunion, notre association avait demandé que soient abordés les points suivants :

- calendrier et modalités du CCLL

- résultats de l'enquête de satisfaction au niveau de l'agence

- modalités du contrat robinetterie et fuites en dalle (date de réfection du hall du n°1 ?)

- réfection de certaines portes coupe-feu

- passage côté portillon (fermeture, éclairage, boîte aux lettres cassée...)

- propreté et entretien du passage suite aux travaux de ravalement, état des escaliers...

- finition des travaux, escaliers, traces de colle, scotch orange, séparations des balcons des maisons de ville pas remises, briquettes murales disparues, dans la cour du n°1/3 l'herbe ne repousse plus là où divers pots de peinture ont été stockés, nettoyage des terrasses des rez-de-chaussée...

- devenir des quelques balcons toujours « baignoires » des n° 3 et 5

- remplacements de ballons d'eau chaude « oubliés »

- gestion des bacs ordures ménagères

- affichage disque horaire gardien.

Pour sa part, Bien vivre au Champ à Loup avait souhaité traiter :

- de la sécurité et de la fermeture des portes et portails

- de l'usage et de l'occupation des parties communes.

La réunion, qui a suscité quelques vives discussions, a été gérée très professionnellement par Mme Bergeret, ce dont nous la remercions.

En ce qui concerne le CCLL, il a été convenu que l'année prochaine, conformément aux textes, l'agence nous solliciterait et nous enverrait un « doodle » avec plusieurs dates de manière à éviter comme cette année une date imposée.

Pour les portes coupe-feu, l'agence nous a fait savoir qu'elles étaient l'objet de vandalisme, ferme-porte cassé, vis ôtées, ce qui a suscité notre étonnement, aucun locataire à notre connaissance ne nous en ayant fait part. L'agence joindra au compte-rendu la liste des interventions faites et portera plainte désormais après chaque dégradation.

De là, les échanges ont glissé sur le portail côté Charles-Albert, la grille intermédiaire et l'entrée côté Dimey. Le point de vue des associations était sur ce sujet diamétralement opposé. Notre association souhaitant deux entrées parfaitement sécurisées et pas de grille intermédiaire et Bien vivre au Champ à Loup étant arc-bouté sur la nécessité d'une grille intermédiaire. Mme Bergeret nous a indiqué qu'à la demande du siège de Paris Habitat après sa visite sur site, il a été convenu qu'une étude de faisabilité sur la sécurité globale de l'îlot, c'est-à-dire incluant Leibniz, serait menée et que les résultats nous seraient communiqués. A priori, il était envisagé un passage sous le porche avec sortie rue Belliard et côté Dimey, la grille ramenée aux limites de propriété de Paris Habitat avec des portes permettant le passage de fauteuils handicapés. En attendant, dans l'immédiat, un éclairage avec détecteur de présence est envisagé pour le portillon côté Charles-Albert. Les horaires d'allumage de l'éclairage situé près de la grille intermédiaire seront rectifiés.

Les travaux liés aux finitions après ravalement devaient faire l'objet d'une rencontre avec M. Frapporti, responsable du ravalement pour Paris Habitat. La question des escaliers des petites maisons doit notamment être traitée en priorité. Avant la pose du carrelage, l'usage de décapant plus Kärcher est à proscrire !

Un panneau d'affichage interdisant les jeux d'enfants a été réclamé par l'association Bien vivre au Champ à Loup. Nous nous y sommes vivement opposés et Paris Habitat a tranché par une pose de panneaux demandant à chacun de respecter la tranquillité d'autrui. Bien vivre au Champ à Loup a fait savoir qu'elle souhaitait remettre en cause la convention de jardinage qui nous lie à Paris Habitat.

Le temps faisant défaut, ont été plus rapidement évoqués la question des fuites en dalle et notamment l'état du hall du n° 1, de ce fait le camouflage des tuyaux installés en extérieur, le vote sur le contrat robinetterie, le ballon d'eau chaude inchangé d'une locataire, ce qu'a contesté Paris Habitat, les quelques balcons dont l'eau de pluie ne parvient pas à s'évacuer, les bacs d'ordures ménagères pas toujours sortis aux bonnes heures, leur nettoyage à l'extérieur et non dans les locaux qui sont prévus à cet usage, l'affichage plus systématique du disque des horaires du gardien. À suivre...

Contrat de robinetterie

Chaque locataire en titre vient de recevoir le « contrat de robinetterie » (accord collectif) établi par Paris Habitat.



Par vote, il nous est demandé de l'« accepter » ou « ne pas l'accepter ». A chacun de choisir sa réponse.

Toutefois, voici quelques commentaires et réflexions émanant de locataires de divers sites.

Pour certains, une première visite devant faire le point de l'état de l'ensemble de la robinetterie des appartements et la possibilité d'appeler un service qui se déplace rapidement à condition de le faire avant 9 h le matin sont intéressantes. Sur certains sites, les locataires seraient satisfaits de cette prestation.

Pour d'autres, les critiques sont nombreuses. Par exemple :

Les prestations : Certaines d'entre elles sont à notre charge (voir le décret « réparations locatives », n° 87-712 du 26 août 1987, publié dans « *Loup y es-tu ?* », n° 73). D'autres sont en fait à la charge de Paris-Habitat et leur coût est déjà inclus dans les loyers. Par exemple : toutes les sortes de robinets, cols de cygne, joints silicone, packs mousseurs. On s'interroge sur la prestation « *Alimentations eau froide et eau chaude depuis les compteurs divisionnaires jusqu'aux robinetteries* » : le décret ne mentionne pas que les locataires s'occupent des « tuyaux » de leur logement, et ceux qui subiront des fuites en dalle apprécieront de participer financièrement à leur réparation !

Le contrat : Il a été impossible d'en négocier quelque terme que ce soit. C'est à prendre ou à laisser.

Ce contrat est à durée indéterminée (art. 3). Soit 2,80 euros (maxi) par mois à vie en plus de nos charges. Pour y mettre fin (2 ans après la signature), il faudra 30 % de locataires signataires, attendre 6 mois pour un vote et 50 % en faveur de la dénonciation sur un quorum de 25 % ! Les locataires, une clientèle captive ?

N'est-il pas également étonnant de faire signer un contrat sans en connaître le coût réel ?

Le taux de visites (« pénétration ») obligatoire pour le prestataire est de 70 %. Qui garantira que nos voisins du dessus ont bénéficié de ses services ?

Les modalités d'intervention pour fuites sont compliquées en cas d'absence du gardien.

Enfin, pour les éviers, lavabos, WC bouchés, pas de changements : les locataires continueront à agiter la ventouse ou... appelleront le plombier.

Le Kärcher fou

Il pleuvait, il y avait un vent du diable ! Mais voici que l'entreprise de ravalement vint à passer le Kärcher sur les escaliers des petites maisons. Pourquoi ? Mystère. Sous l'effet du jet et du décapant (toxique ?), les diverses peintures grises (que l'entreprise avait à la surprise de tous étalées ces derniers mois) sont parties en particules en tous sens. Elles se sont collées au sol, sur les boîtes aux lettres extérieures, les rambardes et en ont attaqué le métal. Et au beau milieu de cet admirable travail, tout s'est arrêté d'un coup sans explication !

Loup l'as-tu lu ?

Les Attentifs

Marc Mauguin a regardé, longuement sans doute, ces douze tableaux de Edward Hopper. Puis il a laissé surgir en lui douze histoires, chacune issue de l'un de ces douze tableaux.

Il les réunit dans cet ouvrage, *les Attentifs*, récemment paru chez Laffont.

Les tableaux de Hopper, peintures de l'Amérique quotidienne des années 30 à 60, sont d'un réalisme saisissant, souvent empreints d'étrangeté ou d'enfermement. Les personnages sont toujours dans un cadre et en situation, mais plus expressifs par leurs postures que leurs visages. Laisant donc toute marge de projection...

Marc Mauguin, alors, a scruté chaque scène, compté les arbres et les meubles, détaillé les vêtements, leur couleur, leur étoffe, il a étudié la lumière et lui a donné une saison et un horaire, prédit le lien entre des personnages ou la cause d'une solitude. Et il nous livre douze histoires subtiles, profondes, dans lesquelles les personnages sont dans un temps grave de leurs existences, abandonnés ou abandonnants, traîtres ou trahis, au bord de basculer (mais où ?), toujours sensibles et émouvants.

Chaque nouvelle est précédée d'une reproduction du tableau, nous laissant à la lecture découvrir de quelle histoire cette image était un instant.

Dominique M.

• *Les Attentifs*, Marc Mauguin, coll. Passe-Murailles, Laffont 2017, 192 p., 18 euros.

La plante du mois

Vous en avez assez d'acheter des annuelles avec une floraison abondante, qui dépérissent aussitôt l'hiver arrivé ? Je vous conseille le **mufler** (*Antirrhinum majus*), également appelé gueule-de-loup, une petite plante qui fleurit du mois d'avril jusqu'à octobre !

Ses coloris sont multiples : blanc, rouge, orange, jaune, rose, violet... uni ou bicolore.

En se resemant spontanément, le mufler peut changer de couleur d'année en année.

C'est une plante idéale pour être cultivée en jardinière, elle demande peu d'entretien, juste un peu d'eau, du soleil. Pour favoriser la floraison, taillez les « fruits ». Elle supporte les hivers parisiens, refleurissant chaque année de plus belle !



OOOO

Suite de la page 1

Avrilus Nematistius pectoralis



Collèges Hector-Berlioz et Antoine-Coysevox : un mariage mixte

Hector Berlioz et Antoine Coysevox ne se sont jamais rencontrés, et pour cause : le compositeur a vécu au 19^e siècle tandis que le sculpteur, lui, l'a largement précédé au 17^e et au 18^e ! Pourtant ces deux-là se retrouvent aujourd'hui unis par un projet de mariage. Les bans ont été publiés et la cérémonie devrait avoir lieu début septembre.

Hector-Berlioz est le nom du collège de notre quartier. Sa belle façade brique Troisième République s'aligne à quelques encablures du Champ-à-Loup et de Bernard-Dimey. Quant au collège Antoine-Coysevox, il se situe à peine à quelque 700 mètres du premier, dans la rue du même nom. Sur le fronton de ces collèges, on peut lire la belle devise de notre République « Liberté Égalité Fraternité ». Or ces dernières semaines, cette devise a été mise à mal dans une affaire qui défraie la chronique largement au-delà du quartier. Le projet de fusion des 2 collèges est vivement rejeté par nombre de parents et d'enseignants du collège Coysevox, alors que parents et enseignants de Berlioz l'accueillent à bras ouverts. La liberté de choix de l'établissement par les familles s'opposerait-elle à l'égalité de traitement des élèves ? Et que devient la fraternité dans toute cette affaire ?

Pour en savoir plus à propos de ce projet de fusion, nous avons rencontré deux représentants des parents d'élèves du collège Berlioz, Kaśia Muslewski et Luc Leclerc du Sablon, qui nous livrent leur analyse du conflit :

« C'était un collège qui était laissé pour compte depuis des années et grâce à l'action des parents on a fait du bruit autour de ce collège qui était un peu ghettoïsé. Il y avait des phénomènes importants d'évitement. Du coup la population du collège ne ressemblait pas à celle du quartier : c'était beaucoup moins mixte, beaucoup moins mélangé, beaucoup moins harmonieux. En effet, apeurées par l'idée d'envoyer leurs enfants dans un collège qui « craint », beaucoup de familles préféreraient migrer vers le privé, ou tenter d'obtenir, avec des méthodes plus ou moins avouables, une dérogation pour... le collège Coysevox. Partant du constat que l'Académie de Paris est la 2^e académie la plus ségrégée de France, la Ville et l'Académie ont étudié la mise en place de systèmes d'affectation avec pour but de mieux mélanger les populations, de retrouver une meilleure harmonie en fusionnant progressivement avec le collège Coysevox, distant d'à peine 700 mètres. Notre collège a été choisi, semble-t-il, car, parallèlement, un nouveau principal était arrivé à la rentrée 2016, ainsi qu'un nouvel adjoint et un nouveau gestionnaire succédant à l'équipe précédente, à bout de souffle. C'est

l'annonce de ce projet le 23 novembre lors d'une première réunion d'information qui a suscité un tollé chez une partie de la population du quartier, la partie qui fréquentait le collège Coysevox. S'en est suivie une levée de boucliers assez incroyable des parents et des enseignants de Coysevox, vent debout contre ce projet : quelques jours après, grève des enseignants, suivie d'une occupation du collège par les parents. Comme ce projet de fusion touche également d'autres collèges parisiens, les médias ont très vite commencé à parler de nous. »

Du côté du collège Coysevox, l'on martèle que c'est un projet précipité, élaboré sans concertation, que Coysevox, avec 11% d'élèves défavorisés, est un collège déjà mixte socialement, que fusionner avec Berlioz, un collège où il y a 47 % d'élèves de familles défavorisées, ne pouvait entraîner Coysevox, à la situation encore fragile, que vers le bas. Malgré la mobilisation contre ce projet, malgré les manifestations devant la mairie du 18^e, **le Conseil de Paris l'a adopté le 30 janvier 2017.**

Mais, selon Luc Leclerc du Sablon, les opposants ne désarment pas et quelque 70 parents auraient réuni une cagnotte de 7 000 euros pour assigner la Ville en référé auprès du tribunal administratif.

Pourtant les deux représentants des parents de Berlioz restent optimistes et nous détaillent le projet qui doit être mis en place à la rentrée 2017 : « Dès septembre, tous les CM2 du secteur iront faire leur 6^e au collège Coysevox, tandis que les 4^e actuelles de Coysevox viendront faire leur 3^e à Berlioz. Au bout de 3 ans, au terme de ce processus, il n'y aura donc plus que 2 niveaux par collège, 6^e/4^e et 5^e/3^e. De plus, on a obtenu qu'il y ait 2 conseillers principaux, d'éducation par collège au lieu d'un seul, ainsi que 20 000 euros de crédits pédagogiques pour chacun des deux collèges. Enfin, à Berlioz, les options ne donneront plus création à des classes spécifiques, les élèves inscrits dans ces options étant répartis sur toutes les classes d'un niveau ; ce mixage permettra la mise en place d'une véritable mixité. Nous espérons qu'il en sera également ainsi à Coysevox. Quant à nous, parents de Berlioz, nous sommes sur le pont, mobilisés avec l'équipe éducative, pour que ce projet se mette en place

dans une bonne ambiance et permette la réussite de tous les élèves dans les deux collèges quelle que soit leur origine sociale. »

Notre quartier a rarement connu une agitation aussi forte autour d'un projet de réforme scolaire. En effet, l'enjeu est de taille : va-t-on enfin donner à l'institution scolaire les moyens de traiter tous les élèves de manière égale, quelles que soient leur origine ou leur situation sociale ? La relative mixité urbaine qui existe ici va-t-elle enfin profiter d'une réelle mixité scolaire ?

- Dans notre numéro du mois de mai, nous prolongerons ce dossier par les réactions d'un parent du passage du Champ-à-Loup ainsi que d'un ancien élève du collège Berlioz, habitant rue Bernard-Dimey.
- À consulter absolument, le blog de l'association des parents d'élèves de Berlioz parentsberlioz.canalblog.com qui est une mine d'informations concernant ce dossier.

